



# ACCOMPAGNEMENT À LA COMMANDE PUBLIQUE

Les Centres de Gestion peuvent maintenant assurer toute tâche administrative, des missions d'archivage, de numérisation, de conseils en organisation et de conseils juridiques, à la demande des collectivités et établissements. **Le Centre de Gestion du Finistère peut à ce titre intervenir en tant que conseil juridique aux collectivités** à l'occasion de la passation de leurs contrats relevant de la commande publique (fournitures et services).

Les évolutions de la commande publique impliquent une vigilance accrue des collectivités en vue du respect des grands principes applicables à cette matière que sont la liberté d'accès à la commande publique, l'égalité de traitement des candidats et la transparence des procédures. **Vous ne possédez pas en interne les ressources ou compétences nécessaires ? Le Centre de Gestion du Finistère peut vous accompagner.**

## VOS OBJECTIFS

- Assurer la sécurité juridique de vos procédures.
- Elaborer des procédures de passation efficaces, fructueuses, préparant au mieux l'exécution du contrat.
- Etre accompagné dans la dématérialisation des marchés publics.

## LES TARIFS

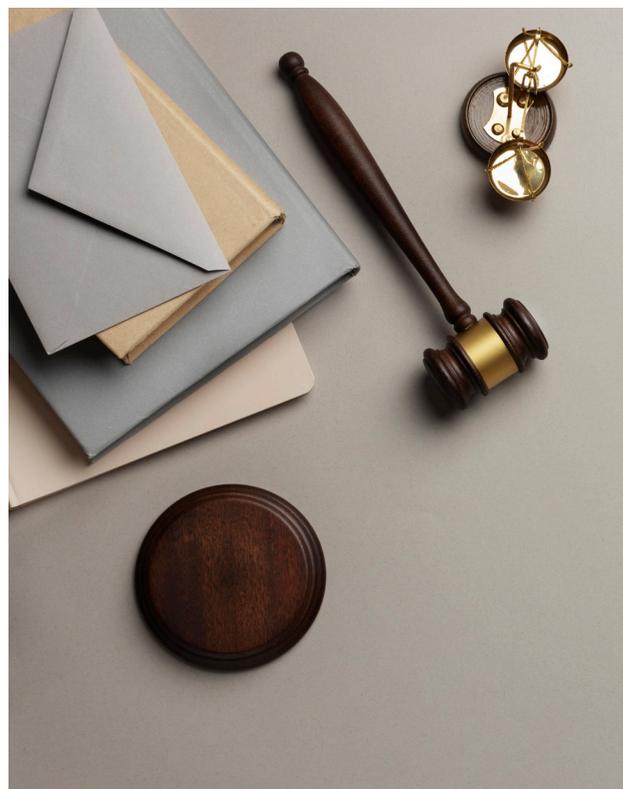
Lors d'un entretien préalable avec un interlocuteur désigné dans la collectivité, une première « définition » des besoins de la collectivité est réalisée.

Sur les bases des informations recueillies (montant estimatif, complexité du projet,...) et des choix du degré d'accompagnement de la collectivité, un devis est établi (référence à la base horaire de 54 €).

## LES CONTACTS

✉ [acdc@cdg29.bzh](mailto:acdc@cdg29.bzh)

☎ 02 98 64 11 30



 | **ACCOMPAGNEMENT À LA  
COMMANDE PUBLIQUE** **NOS SOLUTIONS**

Nous assurons un accompagnement juridique tout au long de la procédure. Nous vous assistons dans le choix de la procédure de passation la plus adaptée aux besoins et au respect des obligations réglementaires, dans la rédaction de pièces/courriers ainsi que dans la gestion des délais.

L'accompagnement juridique comprend :

- aide à la définition du besoin,
- assistance à la rédaction du Dossier de consultation des entreprises,
- accompagnement à la réalisation des mesures de publicité,
- assistance à l'analyse des offres et à la rédaction du rapport d'analyse des offres,
- assistance à la finalisation de la procédure : information des candidats évincés et mesures de notification.

 **LES AVANTAGES**

**Bénéficiez de l'expertise de la cellule juridique du Centre de Gestion et gagnez du temps pour vos services !**

